

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1238

AMENDEMENT

présenté par
M. Balanant, Mme Perrine Goulet, Mme Bannier, M. Croizier, Mme Gervais, Mme Lingemann,
Mme Mette et Mme Maud Petit

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--